



Service enfance/jeunesse  
Dossier unique d'inscription  
Année scolaire 2021/2022

**ENFANT :**

NOM : ..... PRENOM : .....  
Date de naissance : .....  
Etablissement scolaire fréquenté : ..... Classe : .....

**RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT (père, mère, tuteur, autres) rayer la mention inutile:**

M./Mme : .....  
Adresse : .....  
.....  
☎ Domicile : ..... 📱 Portable : ..... ☎ Travail : .....  
Mail : .....  
Employeur : .....

Assurance couvrant l'enfant : (joindre un justificatif).....  
N° de Sécurité sociale : .....  
Adresse centre payeur : .....  
 CAF       MSA       AUTRE      N° d'allocataire : .....

**RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT (père, mère, tuteur, autres) rayer la mention inutile:**

M./Mme : .....  
Adresse : .....  
.....  
☎ Domicile : ..... 📱 Portable : ..... ☎ Travail : .....  
Mail : .....  
Employeur : .....

Assurance couvrant l'enfant : (joindre un justificatif).....  
N° de Sécurité sociale : .....  
Adresse centre payeur : .....  
 CAF       MSA       AUTRE      N° d'allocataire : .....

**FACTURE A ADRESSER A :**

Responsable légal de l'enfant (1)  
 Responsable légal de l'enfant (2)  
Ou autre :  
M./Mme : .....  
Adresse : .....  
.....

## AUTORISATIONS

**Droit à l'image**, merci de remplir la partie ci-dessous manuellement en indiquant si vous autorisez ou non l'utilisation d'image de votre enfant. (Ci-dessous un exemple de texte).

Je soussigné XXX autorise la prise de photos et vidéos de mon enfant XXX et son utilisation par l'ALSH lors des activités organisées par celui-ci à des fins d'illustration dans différents supports de communication : journaux locaux, exposition ALSH, internet...

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **Réservation mensuelle :**

Il est demandé de vous inscrire chaque mois pour les différents services. Un site internet permet d'effectuer ces démarches. Merci d'indiquer votre adresse mail afin de recevoir le code pour créer un compte :.....

Sinon, vous pourrez récupérer une version papier chaque mois en mairie ou dans les locaux de l'ALSH.

### **Autorisation d'une ou plusieurs personnes à venir chercher votre enfant :**

NOM ET PRENOM DE L'ADULTE : .....

Lien avec l'enfant : .....

☎ Domicile : ..... 📱 Portable : ..... ☎ Travail : .....

NOM ET PRENOM DE L'ADULTE : .....

Lien avec l'enfant : .....

☎ Domicile : ..... 📱 Portable : ..... ☎ Travail : .....

NOM ET PRENOM DE L'ADULTE : .....

Lien avec l'enfant : .....

☎ Domicile : ..... 📱 Portable : ..... ☎ Travail : .....

### **AUTORISATION A QUITTER SEUL L'ALSH (si votre enfant a plus de 6 ans)**

Je soussigné(e), ....., responsable légal de l'enfant :  
..... autorise mon enfant âgé(e) de plus de 6 ans à rentrer seul(e).

Date :

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

**Joindre une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sinon le tarif maximum sera appliqué.**



Service enfance /jeunesse  
Dossier d'inscription  
Année scolaire 2021/2022

### **L'accueil de loisirs sans hébergement**

L'ALSH est une structure d'accueil et de garde sans hébergement destinée aux enfants âgés de 3 à 12 ans. A partir de 12 ans les enfants ont la possibilité de participer au Club Ados. L'ALSH et le Club Ados sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soumis à une législation et une réglementation spécifique.

Ils ont pour vocation de proposer des activités de loisirs diversifiées et adaptées à l'âge des enfants.

### **Fonctionnement de L'ALSH :**

L'ALSH est ouvert durant chaque période de vacances scolaire sauf à Noël. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans.

L'ALSH est ouvert le matin de 09h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h avec possibilité de garderie le matin à partir de 07h00 et le soir jusque 19h00. Il est possible d'inscrire son enfant avec ou sans repas.

L'inscription à l'ALSH vacances se fait uniquement à la semaine afin de ne pas perturber le fonctionnement (sortie, activités sur la journée etc.).

### **Tarif de l'ALSH vacances et du Club Ados (à la journée avec les sorties) :**

Les ressources prises en compte sont le revenu annuel avant abattement de l'année 2020 (NIM) X par le nombre de jours de fonctionnement de l'accueil par semaine (NJ) X le coefficient correspondant à votre situation :

- Pour un enfant à charge : 0,32% -  $NIM \times NJ \times 0,32\%$
- Pour 2 enfants à charge : 0,30% -  $NIM \times NJ \times 0,30\%$
- Pour 3 enfants à charge : 0,28% -  $NIM \times NJ \times 0,28\%$
- Pour 4 enfants à charge et plus : 0,26% -  $NIM \times NJ \times 0,26\%$

Plancher minimal en cas d'absence de ressources : 550€/mois (NIM minimum)

Plafond maximal : 3200€/mois (NIM maximum)

Enfants extérieurs aux communes du syndicat scolaire : tarif appliqué aux familles de la commune + 15%

A titre indicatif pour un enfant de Maignelay-Montigny les tarifs pour une semaine sont compris entre 6,65€ et 51,65€.

### **Activités :**

L'ALSH se réserve le droit d'annuler ou de modifier ses programmes en fonction du souhait des enfants, des conditions météorologiques ou du nombre insuffisant de participants.

### **Périscolaire :**

Le service périscolaire fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 08h30 et de 16h20 à 19h00. Le périscolaire est un espace de transition entre la famille et l'école où l'enfant retrouve ses repères. Un petit déjeuner et un goûter lui sont proposés.

Pour les primaires les lundis, mardis et jeudis des séances d'aide à l'apprentissage des leçons sont proposées.

Le tarif de l'accueil périscolaire est calculé sur une base forfaitaire de 2 heures de fonctionnement (matin : 2h – soir : 2h – matin et soir 2h).

Les ressources prises en compte sont le revenu annuel avant abattement de l'année 2019 (NIM) X le coefficient correspondant à votre situation :

- Pour un enfant à charge : 0,07% - NIM X 0,07%
- Pour 2 enfants à charge : 0,065% - NIM X 0,065%
- Pour 3 enfants à charge : 0,06% - NIM X 0,06%
- Pour 4 enfants à charge et plus : 0,055% - NIM X 0,055%

Plancher minimal en cas d'absence de ressources : 550€/mois (NIM minimum)

Plafond maximal : 3200€/mois (NIM maximum)

Le tarif demandé s'applique pour la fréquentation de ce service, le matin ou/et le soir (forfait journalier compris entre 0,30€ et 2,24€ en fonction des revenus et de composition de la famille).

### **Tarifs du mercredi :**

Le mercredi nous fonctionnons de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (possibilité de cantine et de périscolaire en supplément matin et soir 07h00 à 19h00).

Même calcul que pour l'ALSH vacances.

### **Cantine :**

Lors du trajet entre l'école et la cantine, les enfants devront rester groupés et rangés par deux et ne pas chahuter.

Le lavage des mains est obligatoire avant de passer à table. De même le passage aux toilettes se fera avant ou après le repas (sauf cas exceptionnel).

En cas d'absence de votre enfant il est impossible de venir récupérer son repas.

Tarif de la cantine :

- Repas : 3,45 €
- Garderie du midi : même tarif que le périscolaire

### **Cantine et ALSH :**

L'inscription de l'enfant est prise en compte uniquement lorsque les différents documents constituant le dossier administratif sont dûment complétés. La réservation préalable est obligatoire.

Toute absence non excusée par un certificat médical est due.

Les annulations pour la cantine peuvent se faire avant 9 heures 30 pour le lendemain et pour le lundi avant 9 heures 30 le vendredi précédent.

### **Dispositions particulières :**

Les enfants malades ne peuvent être accueillis. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents devront fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident survenant à l'ALSH, en sortie ou en camp, le directeur prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être joints, le directeur prévient un médecin, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Les objets dangereux sont interdits. Le port de bijoux ou d'objet de valeur se fait sous la responsabilité des parents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets dits de valeur (téléphone, bijoux, jeux etc.).

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : chèques bancaires, liquide (un reçu est alors délivré à la famille), chèques CESU (uniquement pour le périscolaire) et paiement en ligne sur notre site dédié.

Pour tout règlement par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.

### **Règles de vie :**

Si les règles de vie ne sont pas respectées et si les tentatives de conciliation n'aboutissent pas, des sanctions seront prises : avertissement, exclusion temporaire voire définitive.

### **Traitement des données :**

La Mairie de Maignelay-Montigny agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire pour l'inscription de votre/vos enfant(s) aux prestations proposées par le Service Jeunesse. La base légale du traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public.

Les données ne seront conservées que pour la période de l'année scolaire et pour les services payants, la période nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse : [mairie@maignelay-montigny.fr](mailto:mairie@maignelay-montigny.fr)

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

**Autorisation parentale :**

Ayant pris connaissance du fonctionnement de l'ALSH, de la cantine et du périscolaire, je soussigné(e)..... (père, mère, responsable légal) de l'enfant :

.....

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées par l'ALSH, à la cantine et au périscolaire
- Autorise le directeur à prendre en cas d'urgence toute disposition médicale nécessaire (appel au médecin, SAMU...)
- M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par l'organisateur en raison des soins engagés.
- Autorise l'ALSH à faire transporter mon enfant pour les besoins des activités de l'ALSH par des moyens de transport (cars, trains etc.)

Fait à ..... le .....

**Signature précédé de la mention « lu et approuvé »**



**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....  
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....  
.....  
.....  
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....  
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date : Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....